

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE****Article 1**

Nos conditions de vente priment celles de nos acheteurs. Toute remise de commande implique de plein droit l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales. Celles-ci ne sauraient être modifiées par des contraintes figurant sur les bons de commande de nos clients ou dans leurs conditions générales d'achat.

**Article 2**

Conclusion de la vente : toute commande est considérée comme juridiquement parfaite qu'à la signature du bon de commande. Aucune annulation postérieure n'est donc admise. Tout additif à une commande déjà passée sera considéré comme une nouvelle commande tant en ce qui concerne les conditions que délais.

**Article 3**

Droits de reproduction : le client est seul responsable de la légalité des créations qu'il nous demande de reproduire, et nous garantit de plein droit toutes contestations de tiers relative aux droits de reproduction attachés à ces créations, l'annonceur ou l'agence qui nous transmet tous les documents nécessaires à la réalisation de l'éthylotest s'assure que ceux-ci sont délivrés des droits de reproduction ou que les droits ont été acquittés. Notre entreprise ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de non-acquittement des droits de reproductions. Les agences et annonceurs autorisent en outre notre entreprise à reproduire l'image des ces éthylotests à des fins promotionnelles.

**Article 4**

Condition de stockage : nos produits doivent être stockés dans leur emballage d'origine, à l'abri de la lumière, de l'humidité et à une température inférieure à 40°C.

**Article 5**

Réclamations : toute réclamation devra comporter des détails sur les conditions d'utilisation de l'article, la date et lieu d'achat le N° de lot et le N° de série. Aucun retour de marchandises ne sera accepté, ni par conséquent remboursé ou remplacé s'il n'y a pas un accord préalable écrit avant le retour par le vendeur si les marchandises sont en parfait Etat dans leur emballage d'origine - Ces dispositions ne font pas obstacle au transfère à l'acheteur dès la livraison des risques de perte ou de détérioration des bien vendus - La garantie est limitée uniquement au remplacement des marchandises fournies par ECO-TEST en cas de non fonctionnement dans des conditions normal d'utilisation et de stockage indiquer par le fabriquant

**Article 6**

Tarifs : nos marchandises sont facturées en fonction de notre tarif en vigueur au jour de la commande.

**Article 7**

Condition de livraison : sauf convention expresse, les dates d'expédition sont données à titres indicatifs leur non-respect ne pourra entraîner ni annulation de la vente ni dommage et intérêt. les date d'expéditions se calculent à partir de la date de remise du bon à tirer.

**Article 8**

Risques de transport : les marchandises vendues voyagent aux risques et périls du destinataire, même franco de port. Il appartient au destinataire d'en vérifier le bon état, les manques, pertes ou avaries à la livraison, et de faire éventuellement, toutes réserves d'usage par lettre recommandée sous 48 heures au transporteur ; L'absence de réserves précises ne permettant pas la prise en charge du litige.

**Article 9**

Paiement : les règlements doivent être effectués 50% à la commande, le solde à la livraison, au comptant et net sans escompte. Dans le cas de relations commerciales régulières, les règlements supérieur à 500€ peuvent être accepté, après accord de notre entreprise à 30 jours fin de mois.

**Article 10**

Impression : pour toute fabrication éditée en quantité inférieure à 2000 exemplaires il ne peut être garanti une reproduction de couleur spécifique malgré tous les soins apportés à l'impression les couleurs peuvent être légèrement différente. Tout défaut d'impression n'altérant pas de façon déterminante le sens ou le contenu global ne donne ni droits à une remise ni à un refus de paiement ni à un tirage gratuit. Les éventuelles réclamations devront parvenir dans les 8 jours suivant la livraison par lettre recommander au vendeur.

**Article 11**

Réserves de propriété : notre entreprise conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix. Le défaut de paiement de l'une des échéances peut entraîner la revendication des biens

**Article 12**

Juridiction : élection de domicile et faites à notre siège social. En cas de contestation, quel que soit le lieu de la livraison de nos marchandises, le tribunal de commerce de SENS 89100 est le seul compétent.